

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**Séance du vendredi 20 janvier 2023**

**DATE de convocation et d'affichage**  
13 janvier 2023  
**DATE d'affichage du Procès-Verbal**  
25 janvier 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice 27  
Présents 23  
Votants 27

L'an deux mil vingt-trois, le vingt janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

**Étaient présents :** TOCZÉ Christian, Maire ; MM. et Mmes BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, Adjointes ; MM. et Mmes ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOILLÈRE Roger, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, LEMARCHANDEL Franck (arrivé à 19h10 au point 1), MARTINIAULT Anne-Laure, SALIS Anaïs, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile (arrivée à 19h 30 au point 3), D'ABOVILLE Rosine, PRESCHOUX Léon, BLANDIN Béatrice, BAZIN Denis, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés :**

M. JEANNEAU Luc donne pouvoir à Mme PARPAILLON Marie-Laure.  
M. DUFEIL Christophe donne pouvoir à M. QUENOILLÈRE Roger.  
M. FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à Mme GARÇON Isabelle.  
M. GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi.

**Secrétaire de séance :** M Vianney DEHEEGER a été désigné secrétaire de séance à qui il est adjoint un auxiliaire, Sophie CONGRAS.

**N°200123-10 : Renouvellement de l'adhésion à BRUDED**

Il est rappelé que la commune a adhéré à BRUDED au titre de l'année 2022 (délibération n° 220121-6 du 22 janvier 2022). Madame Marie-Laure PARPAILLON présentera un bilan de l'année écoulée.

Pour mémoire, l'association BRUDED a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne et Loire-Atlantique. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.

Le coût de l'adhésion est, au titre de l'année 2023, de 0,32 €/habitant (population totale INSEE).

Il est proposé de renouveler l'adhésion au titre de l'année 2023.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité (6 abstentions : Mme BLANDIN, d'ABOVILLE, MORIN-LOUVIGNY et MM. BAZIN, DEHEEGER et PRESCHOUX)**

- **d'adhérer à l'association BRUDED au titre de l'année 2023 ;**
- **de verser 0,32 €/habitant d'adhésion par an, soit 1 269,44 € à l'association BRUDED au titre de l'année 2023 (population totale INSEE 2023 = 3 967 habitants) ;**

Envoyé en préfecture le 24/01/2023

Reçu en préfecture le 24/01/2023

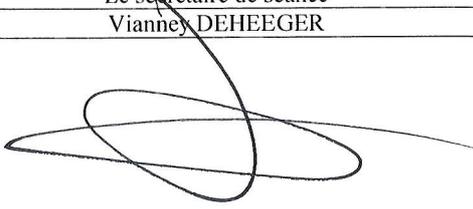
Affiché le

ID : 035-213503378-20230120-DELIB200123\_10-DE

➤ **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention document utile en ce sens.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire, Christian TOCZÉ	Le secrétaire de séance Vianney DEHEEGER
	

Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le : 24 janvier 2023

De son affichage en mairie le 25 janvier 2023

De sa publication :